Association des Frontaliers d'Alsace-Lorraine – AFAL

Coordonnées

Siège social :
8 boulevard Hanauer
67500 HAGUENAU (FRANCE)
Téléphone : 00 33 3 88 93 11 00
E-mail : info@afal.eu
http://www.afal.eu
Formulaire de contact

Bureau secondaire à GERTHEIM :
16 Rue du Général de Gaulle
67150 GERSTHEIM (FRANCE)
Formulaire de contact

Horaires d'ouverture et accueil du public :

Service de réponse sur place et sur rendez-vous.
Bureaux de Haguenau : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.
Permanences du Président : sur rendez-vous à **Haguenau** et à **Gerstheim**, téléphone 00 33 3 88 93 11 00.
Permanences d'Avocats français et allemand : les mardis après-midi sur rendez-vous, téléphone 00 33 3 88 93 11 00.

Personnes responsables

Cédric ROSEN, Président de l'AFAL
AFAL – Association des Frontaliers d'Alsace Lorraine, notre équipe

Nature et statut de l'organisme :

Association

Public visé

Les travailleurs frontaliers et membres de l'association.

Objectifs et activités de l'organisme :

Domaine : l'AFAL s'attache à résoudre les problèmes des travailleurs frontaliers (problèmes administratifs, d'emploi, d'indemnité de chômage, CSG & CRDS sur les salaires, CSG & la CRDS sur les revenus du patrimoine, de sécurité sociale, d'imposition des retraites allemandes.

Elle agit en zone frontalière élargie (les départements géographiques du Haut-Rhin, et Bas-Rhin et de la Moselle sont considérés comme zone frontalière et s'étend à 30km sur le territoire allemand).

- l'information et conseil sur les droits et devoirs des travailleurs frontaliers ;
- de faire respecter les droits des travailleurs frontaliers en cas de licenciement, de maladie, de chômage, d'invalidité, de retraite, etc… par l'intermédiaire de son expérience en matière de droit social et du droit du travail français et allemand ;
- la représentation et la défense des frontaliers auprès des autorités et instance françaises et allemands.

Accès : cotisation annuelle.

Objectifs et activités en matière de coopération européenne :

- Concertation avec les autorités locales, régionales, nationales et internationales.
- Représentation et défense des frontaliers auprès de ces autorités et instances.
- Conseil et mobilisation.

Mise à jour : novembre 2025
Source de mise à jour : site de l’AFAL

Mots-clefs :